



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

épargne

Question écrite n° 32315

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les préoccupations relatives à l'ordonnance du 13 octobre 2005 concernant l'épargne collective immobilière. Il lui demande quelle suite le Gouvernement entend donner à l'engagement pris par son prédécesseur et précisant qu'un « rapport sera déposé auprès du Parlement au plus tard le 31 décembre 2008, faisant le bilan de la mise en oeuvre de l'ordonnance précitée, notamment en ce qui concerne le développement des OPCV et la situation des SCPI ».

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32315

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8719

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)